

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 18

votants : 24

OBJET :

**ACCESSIBILITÉ DES
BÂTIMENTS
COMMUNAUX -
PROROGATION DU
DÉLAI D'EXÉCUTION
DE L'AD'AP
(AGENDA
D'ACCESSIBILITÉ
PROGRAMMÉE)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2022-31

L'an deux mil vingt-deux,
le : **Mercredi 1^{er} juin**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2022.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlène
RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE,
M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nicole
GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN,
M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, M. Serge DELAVALLÉE,
Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL et Mme Alexandra
BRACQUE.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à
M. Pascal SAMSON, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir
à Mme Marie-José MARTIN, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné
pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Cédric COQUELIN qui a donné
pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Lucie CLOUARD qui a donné
pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Stéphane CLOUET, M. Thierry
PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE et M. Gérard
LATINIER.

Monsieur Lionel GONNET a été nommé Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : **-9 JUIN 2022**

Publié

le : **-9 JUIN 2022**

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Il est rappelé que la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des
droits et des chances, la participation et la citoyenneté des
personnes handicapées, imposait que l'ensemble des
Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5,
soient accessibles à tous les usagers, quel que soit le type de
handicap, avant le 1^{er} janvier 2015.

Chaque collectivité concernée devait déposer un Agenda
d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) pour se conformer à cette
obligation.

Par délibération n°2016-46 du 21 mars 2016, le Conseil
Municipal a approuvé l'Ad'Ap de la Ville de L'AIGLE et a autorisé
son dépôt auprès de la Préfecture de l'Orne.

Cet Ad'Ap (élaboré à partir du diagnostic réalisé par le cabinet Bureau Veritas sur les 25 ERP de la commune) était composé de 2 périodes de 3 ans chacune avec les stratégies suivantes :

- première période de 2016 à 2018 : réaliser tous les cheminements extérieurs des 25 sites de la ville avec, en priorité, les sites ayant un taux de fréquentation le plus élevé, cette stratégie visant à faciliter l'accès à l'ensemble des établissements communaux ;
- deuxième période de 2019 à 2021 : réaliser l'accessibilité intérieure des bâtiments (mise en œuvre des préconisations sur les circulations intérieures, les éclairages, les escaliers, les portes et sanitaires notamment).

Le dossier Ad'Ap de la Ville de L'AIGLE a été autorisé par arrêté du 29 juin 2016 après instruction par la Direction Départementale des Territoires, soit une fin prévue au 29 juin 2022.

En raison de difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cet agenda, il est apparu que ce terme ne pourrait être respecté et qu'une prorogation du délai d'exécution de l'Agenda devait être demandée.

Des difficultés ont été rencontrées pour la mise en œuvre des 2 périodes initialement définies. Au titre de la 1^{ère} période, un maître d'œuvre chargé du suivi des travaux de mise en accessibilité extérieure des bâtiments a été recruté en mars 2017. La première partie de sa mission consistait en une phase Etudes qui ne devait durer que 6 semaines ; en définitive, celle-ci s'est prolongée jusqu'en septembre 2018.

A cette date, la procédure d'appel d'offres pour les marchés de travaux (3 lots) a été lancée, les marchés ont été notifiés aux entreprises retenues en janvier 2019. La réception des travaux réalisés est intervenue pour 2 lots en mars 2020, le dernier n'ayant pu être réceptionné qu'en juillet 2020. Dès cette étape, un décalage par rapport au calendrier initial était constaté, alors que le maître d'œuvre visait à l'origine une fin de travaux en juillet 2019.

En ce qui concerne l'accessibilité intérieure (2^{ème} période), le recrutement tant d'un maître d'œuvre que des entreprises chargées des travaux a été difficile : une première publicité pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre a été faite en août 2019, mais ce marché a été déclaré sans suite. Une seconde publicité est intervenue en octobre 2019, elle a débouché sur l'attribution du marché à l'entreprise Structure réalisateur d'espaces en février 2020.



Au terme de la phase Etudes de la mission du maître d'œuvre, une première publicité pour les marchés de travaux a été faite en mars 2021, ces marchés se décomposant en 9 lots. Seules des offres pour 2 lots ont été reçues, les autres lots ont donc été déclarés infructueux. Une procédure de marché sans publicité, ni mise en concurrence, a été relancée, avec un retour des offres initialement prévu en juin 2021.

En définitive, la recherche d'entreprises par le maître d'œuvre s'est prolongée jusqu'en janvier 2022, les marchés n'étant notifiés aux entreprises retenues qu'en mars 2022. Le coût de ces travaux est supérieur à l'estimation qui avait été faite par le maître d'œuvre et risque encore d'augmenter compte tenu de l'évolution des prix actuellement constatée.

A ces difficultés, il faut ajouter la crise sanitaire qui a aussi retardé la mise en œuvre de cette accessibilité.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 24 voix POUR et M. DELAVALLÉE qui a déclaré ne pas
prendre part au vote,***

- ***AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de prorogation, pour une durée de 3 ans, du délai d'exécution de l'Ad'Ap, soit jusqu'au 29 juin 2025, au vu des éléments présentés ci-dessus.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE

